

Historique : l'offre d'achat de la friche de la gare par la ville de Houilles est acceptée !



Après 30 ans d'immobilisme, la ville devient maître du destin de la friche de la gare ! Ce vendredi 13 décembre, le juge commissaire du tribunal de commerce de Paris a déclaré par ordonnance, la ville de Houilles comme étant le nouvel acquéreur de cet espace stratégique.

Située en plein cœur de ville - et à seulement 7 km de Paris à vol d'oiseau, la friche de la gare s'étend sur 11 016 m². Convoité pendant de nombreuses années, le rachat de cet espace foncier est longtemps resté au point mort.

La ville de Houilles veut se porter acquéreur. En 2020, Julien Chambon, Maire de Houilles, décide de relancer le projet d'aménagement de la gare, conditionnant sa réussite à la révision du PLU et à la maîtrise du foncier. En collaboration avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), une convention de veille foncière est signée en 2022, garantissant que l'achat des terrains n'impactera pas les finances de la Ville.

Laisser faire les promoteurs et les propriétaires privés a conduit au blocage du dossier. Nous avons donc décidé de le reprendre en main en portant un projet d'intérêt public. Il est temps

*d'offrir au quartier de la gare un nouvel élan, à la hauteur de l'ambition et du dynamisme de la
Ville de Houilles !*

Julien Chambon, maire de Houilles et conseiller départemental

2024, une année cruciale pour la vente de la friche. En mai 2024, une première vente aux enchères est organisée. Pour éviter toute spéculation foncière, la municipalité instaure un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) et communique sur son intention d'utiliser son droit de préemption. La stratégie de la ville visant à geler les droits à construire fonctionne, puisqu'aucune personne ne se porte acquéreur au prix de 10 millions d'euros. Le dossier revient alors entre les mains du juge-commissaire qui décide, six mois plus tard, d'organiser une seconde vente aux enchères sous plis cachetés. Sur la base de l'expertise de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), la ville de Houilles se porte acquéreur pour un montant de **8 millions d'euros**. Considérée comme sérieuse et raisonnable, cette offre est acceptée par le juge-commissaire et confirmée par ordonnance en date du 12 décembre.

Un projet construit avec les Ovillois. Lors de l'opération « Houilles à voix haute » réalisée en 2022, les Ovillois avaient exprimé leur souhait de trouver une solution pour revitaliser ce quartier abandonné depuis 30 ans. En 2023, une seconde concertation s'est tenue dans le cadre d'une étude urbaine, révélant les attentes des Ovillois pour la création de logements, d'espaces commerciaux, d'un maillage urbain et d'un parc. Fidèle aux engagements de Julien Chambon, la poursuite du projet de réhabilitation se fera avec l'implication active des Ovillois.

Votre contact

Paul Danielzik

Direction de la communication

Ville de Houilles

01 30 86 32 45

paul.danielzik@ville-houilles.fr